

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO »)
À L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (« ACIG »)**

1. Référence : i) Pièce C-ACIG-0039, page 18

- i) « *TransCanada a récemment déposé à l'Office national de l'énergie une demande visant l'autorisation d'un nouveau service de transport longue durée à prix fixe qui relierait les carrefours d'échange Empress et Dawn et qui vise à contrer la sous-utilisation du réseau existant de TransCanada en raison de l'engouement pour les nouveaux bassins de Marcellus et de l'Utica au sud de Dawn. L'approbation de cette demande permettra aux producteurs de l'Ouest de pouvoir compétitionner dans le marché de l'Est. Le tarif de ce service est établi à 0,77 \$/GJ/jour et se compare à un taux de 1,8325 \$/GJ (soit 1,6562 \$/GJ/ auquel s'ajoute la provision des coûts d'abandon de 0,1760 \$/GJ) pour le service FT de Empress à Dawn pour un contrat d'une année. En contrepartie du taux réduit de 0,77 \$/GJ, Trans Canada exige un engagement contractuel de 10 ans avec une possibilité de réduire la durée du contrat à compter de la cinquième année.*

*Ces très récents développements favorisent l'accessibilité à des capacités de transport de TCPL à des conditions avantageuses et portent à croire que, dans l'éventualité qu'un grand client industriel se présente, celui-ci pourrait contracter les capacités requises directement auprès du transporteur. [...] »
(Gaz Métro souligne)*

Demande :

- 1.1** En tenant pour acquis, comme le suggère l'ACIG, qu'un grand client industriel pourrait, dans le futur, contracter des capacités auprès du transporteur pour le nouveau service PFLD Empress-Dawn, et ce, malgré qu'un appel d'offres ait déjà été tenu au printemps 2017 pour ce nouveau service, veuillez confirmer que ce client devrait alors détenir un contrat de transport entre Dawn et la franchise de Gaz Métro.